

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune des AUXONS

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision du Zonage d'Assainissement

Par arrêté URB.19.08.A7, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a décidé l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune des Auxons ;
- la révision du Zonage d'Assainissement de la commune des Auxons.

Cette enquête publique unique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs

du lundi 1^{er} avril 2019 au vendredi 03 mai 2019 inclus.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. Il définit le droit des sols applicable à chaque terrain.

Le projet de PLU des Auxons est soumis à évaluation environnementale.

Le Zonage d'Assainissement de la commune des Auxons n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Jean-Christophe Wantz en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique unique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie des Auxons – Siège de l'enquête publique unique – 1, Rue de l'Eglise Saint-Pierre – 25870 Les Auxons – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ Au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie des Auxons :

- **le lundi 1^{er} avril 2019 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le mercredi 10 avril 2019 de 14H00 à 17H00 ;**
- **le samedi 27 avril 2019 de 09H00 à 12H00 ;**
- **le vendredi 03 mai 2019 de 14H00 à 17H00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie des Auxons, au Grand Besançon – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Mairie des Auxons – Commissaire-enquêteur Révision du POS en PLU et Révision du Zonage d'Assainissement
1, Rue de l'Eglise Saint-Pierre – 25870 LES AUXONS.**

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1172>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1172@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie des Auxons et au Grand Besançon, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique unique peut être demandée à Florent SERRETTE, Mission PLUi du Grand Besançon, au 03 81 61 51 21 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie des Auxons et au Grand Besançon – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de révision du POS en PLU et le projet de révision du zonage d'assainissement des Auxons.

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire Déléguée
A la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,
Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey